



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

demandeurs d'asile

Question écrite n° 33400

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de l'intérieur sur une proposition de France terre d'asile issue de son rapport de juillet 2013 dans le but de simplifier les procédures et d'améliorer la qualité de l'accueil jusqu'à l'intégration, à coût budgétaire égal. Il l'interroge en particulier sur celle qui consiste à mettre en place une initiative qualité au sein de l'Office en coopération avec le HCR et les acteurs de la société civile.

Texte de la réponse

L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) est particulièrement soucieux de la qualité de ses décisions. Il met en oeuvre de longue date un contrôle de qualité. Celui-ci sera renforcé dans le cadre du plan d'action pour la réforme de l'OFPRA adopté le 22 mai 2013. Un coordinateur du contrôle de qualité a été désigné pour organiser un dispositif de contrôle de qualité systématique. En outre, l'OFPRA a signé le 25 septembre 2013 avec le Haut commissariat pour les réfugiés (HCR) un memorandum d'accord relatif à la coopération en matière de promotion dans la qualité de la procédure et les décisions d'éligibilité au bénéfice de la protection internationale. Il concerne tant la qualité des procédures mises en oeuvre que les méthodes d'examen des demandes d'admission au bénéfice de la protection internationale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33400

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7699

Réponse publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2416